Bulletin académique

n°736

du 27 mars 2017

académie Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Bulletin académique n° **736** du **27 mars 2017**

Sommaire

Division des Examens et Concours	
- Concours ITRF – session 2017 - postes offerts par le rectorat d'Aix-Marseille	**3**
- Avis de recrutement - adjoint technique de recherche et formation de 2e classe sans concours - adjoint technique de recherche et formation de 2e classe réservé sans concours - accès au corps d'adjoint technique de recherche et formation de 2e classe par voie du pacte au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille	**5**
Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique	
- Livret des activités liées à la formation	**15**
Service Vie Scolaire	
- Conseil de discipline départemental des Bouches-du-Rhône	**29**
- Conseil de discipline départemental des Alpes-de-Haute-Provence	**31**
Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération	
- Programme « Jules Verne » de mobilité enseignante – appel à candidature – année scolaire 2017-2018 - Dans le cadre de l'Arrangement administratif par le MENESR concernant le soutien du développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans 5 établissements scolaires chinois	**33**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Pascal MISERY - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Examens et Concours

DIEC/17-736-1712 du 27/03/2017

CONCOURS ITRF – SESSION 2017 - POSTES OFFERTS PAR LE RECTORAT D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 91 72 07 - Mme MENDEZ CARRIERE - Tel : 04 42 91 72 21 - Fax : 04 42 38 73 45

Dans l'attente de la publication des arrêtés autorisant, au titre de la session 2017, l'ouverture des concours internes, externes et examens professionnels réservés pour le recrutement dans différents corps de personnels ITRF par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, une **période d'inscription est prévue du mercredi 29 mars au mercredi 26 avril 2017** sur le site internet suivant :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24790/concours-et-recrutements-des-ingenieurs-et-personnels-techniques-de-recherche-et-de-formation.html

Rubrique : S'inscrire aux concours ITRF.

Ce service permet notamment de
- Consulter les postes ouverts aux concours et leur localisation
- Se préinscrire aux concours
- Suivre la recevabilité de sa candidature, ses résultats.

L'ensemble de la procédure à suivre par les candidats est indiquée sur ce site, ainsi que les coordonnées des centres organisateurs (qui diffèrent pour chaque concours).

L'objectif de cette circulaire est d'assurer la publicité de l'ensemble des **postes offerts par le rectorat d'Aix Marseille pour cette campagne 2017**.

Les fiches de postes correspondantes seront disponibles sur le site de l'académie d'Aix Marseille, à compter du mercredi 29 mars 2017, rubrique les concours de recrutement : http://www.ac-aix-marseille.fr/cid79852/ingenieurs-et-personnels-techniques-de-recherche-et-de-formation.html

BAP	CAT	CORPS	EMPLOI-TYPE	NATURE	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	EMPLOI A POURVOIR
E	A	Ingénieur d'étude 2eme classe	Administrateur systèmes et réseaux	Externe	Rectorat d'Aix-Marseille	1
E	A	Ingénieur d'étude 2eme classe	Administrateur des systèmes d'information	Externe	Rectorat d'Aix-Marseille	1

E	A	Ingénieur d'étude 2eme classe	Ingénieur en ingénierie logicielle	Externe	Rectorat d'Aix-Marseille	1
E	A	Ingénieur d'étude 2eme classe	Ingénieur statisticien	Concours Réservé	Rectorat d'Aix-Marseille	1
J	A	Ingénieur d'étude 2eme classe	Chargé d'animation et d'ingénierie en formation tout au long de la vie	Concours Réservé	Rectorat d'Aix-Marseille	1
G	A	Ingénieur d'étude 2eme classe	Ingénieur en prévention de risques	Concours réservé	Rectorat d'Aix-Marseille	1
G	B	Tech.de rech et de form	Chef de cuisine	interne	Rectorat d'Aix-Marseille	1
B	B	Tech.de rech et de form	Technicien en chimie et sc. physiques	externe	Rectorat d'Aix-Marseille	2
A	C	Adjoint tech de rech et de form	Préparateur en SVT	interne	Rectorat d'Aix-Marseille	2
B	C	Adjoint tech de rech et de form	Préparateur en chimie et sc. physiques	interne	Rectorat d'Aix-Marseille	2

L'attention des candidats est appelée sur le **nécessaire respect de la date limite fixée par le centre organisateur** pour le retour des dossiers. En aucun cas, un candidat ne peut être autorisé à déposer son dossier postérieurement, le cachet de la poste faisant foi.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DIEC/17-736-1713 du 27/03/2017

AVIS DE RECRUTEMENT - ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION DE 2E CLASSE SANS CONCOURS - ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION DE 2E CLASSE RESERVE SANS CONCOURS - ACCES AU CORPS D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION DE 2E CLASSE PAR VOIE DU PACTE AU RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 91 72 07 - Mme MENDEZ CARRIERE - Tel : 04 42 91 72 21 - Fax : 04 42 38 73 45

I - Recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation 2eme classe sans concours :

En application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et dans l'attente de l'arrêté autorisant au titre de l'année 2017 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et fixant le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, est ouvert au titre de l'année 2017 dans l'Académie d'Aix Marseille **un recrutement sans concours dans le corps d'adjoints techniques de recherche et de formation :**

o Branche d'Activité Professionnelle G – Emploi type : Opérateur logistique

2 postes à pourvoir

Les postes sont à pourvoir dans les établissements suivants :

- **1** à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence (fiche 1)
- **1** au Rectorat d'Aix-Marseille (fiche 2)

Dossiers de candidature et modalités du recrutement sans concours :

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

. L'intitulé du poste pour lequel ils postulent
· Une lettre de motivation,
· Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
· La copie recto/verso de la carte d'identité

Les dossiers de candidature doivent être adressés en recommandé simple, à l'attention de Madame Nathalie MENDEZ CARRIERE, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie d'Aix Marseille
DIEC 3.04 à l'attention de Nathalie MENDEZ CARRIERE
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 01

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée **au 19 avril 2017 avant minuit**, le cachet de la poste faisant foi.
La nomination est prévue le **1er septembre 2017**, elle est subordonnée à un examen médical d'aptitude physique.

Le Recteur de l'Académie arrête la composition de la commission de sélection chargée d'examiner les candidatures des candidats régulièrement inscrits.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature, la commission procède à la sélection des candidats retenus pour l'audition par le jury.
Seuls les candidats retenus par la commission de sélection recevront une convocation à l'entretien.
Les entretiens des candidats retenus se dérouleront en mai/juin 2017.

L'audition consiste en un entretien portant sur les motivations du candidat, sa formation et, le cas échéant, sa formation professionnelle antérieure, afin d'apprécier les aptitudes du candidat à occuper l'emploi à pourvoir et sa capacité d'adaptation professionnelle.
La durée de l'entretien est fixée à 20 minutes.
A l'issue des entretiens, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

- Conditions d'accès :

Pour être autorisés à se présenter au recrutement sans concours, les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi portant droit et obligations des fonctionnaires (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), c'est-à-dire :

Soit posséder la nationalité française et :
- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir au bulletin n°2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

La nomination est subordonnée à un examen médical dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.

Soit posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France et satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique (décret n°2003-20 du 6 janvier 2003).

AUCUNE DEROGATION AUX CONDITIONS ENUMEREES CI-DESSUS N'EST ACCORDEE.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Fiche 1

LOGISTIQUE IMMOBILIÈRE, TECHNIQUE ET SERVICES
CHARGÉ DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN
(Poste non logé)

Assurer la maintenance et l'entretien de premier niveau des bâtiments, des espaces verts, des infrastructures et du matériel.

SPÉCIALITES
- Nettoyage et entretien des locaux, petits travaux de maintenance des infrastructures, entretien des espaces verts

CORRESPONDANCE AVEC LE RIME
- Ouvrier de maintenance

ACTIVITÉS PRINCIPALES
- Assurer les opérations d'entretien courant du matériel, des bâtiments et de ses abords
- Assurer les premières interventions, le dépannage et les réparations
- Assurer les petits travaux de rénovation, de mise en conformité, d'amélioration, d'embellissement
- Gérer l'évacuation des déchets selon les règles du tri sélectif
- Suivre l'état des stocks en matériel et produits

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE
- Astreintes éventuelles
- Horaires décalés
- Jours de congés en fonction des impératifs liés à la continuité du service (complémentarité avec le second agent).
- Ouverture / fermeture des portes
- Déplacement ponctuel de mobiliers

COMPÉTENCES PRINCIPALES CONNAISSANCES
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Ergonomie du poste de travail, gestes et postures
- Connaissance des techniques du domaine
- Règles du tri sélectif

COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES
- Appliquer les techniques du domaine
- Evaluer et hiérarchiser des besoins
- Structurer son travail
- Travailler en équipe
- Assurer l'entretien courant des outils et de l'environnement de travail (chaudière, éclairage)
- Etablir un diagnostic
- Maîtrise des outils de nettoyage et d'entretien
- Accompagnement des prestataires de services (monte-charge, extincteurs, chaudière…)
- Engagement à acquérir l'habilitation électrique de niveau 1

COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES
- Sens de l'organisation
- Réactivité
- Capacité d'adaptation et d'initiative
- Rigueur / fiabilité
- Aptitude à rendre compte

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche 2

FICHE DE POSTE AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX

L'agent d'entretien des locaux effectue seul, ou sous le contrôle d'un responsable, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux. Il assure l'entretien courant des machines et matériels utilisés.
Son intervention peut être quotidienne ou ponctuelle selon les sites et les besoins.

EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN
- Contrôle de l'état de propreté des locaux
- Nettoyage des locaux administratifs, techniques ou spécialisés
- Tri et évacuation des déchets courants
- Décapage des revêtements de sol au mouillé ou au sec
- Protection des revêtements de sol par application d'émulsion
- Nettoyage de surfaces vitrées.
- Travaux spécifiques de nettoyage (cristalliser les marbres, décaper, remettre en état les sols...).
- Nettoyage des meubles et des accessoires.

ACTIVITES DE PREPARATION DES INTERVENTIONS
- Contrôle de l'approvisionnement en matériel et produits
- Entretien courant et rangement du matériel utilisé
- Lavage, repassage et entretien du linge

ACTIVITES PERIPHERIQUES
- Participation au service de restauration
- Participation à l'agencement des locaux et du matériel
- Assurer le service lors de cocktail ou réceptions

COMPETENCES TECHNIQUES
- Effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter.
- Maîtriser le mode d'emploi et l'usage des différents matériels mécanisés utilisés pour le nettoyage.
- Connaître les spécificités des différents produits d'entretien, leurs contraintes d'utilisation.
- Maîtriser les règles d'application du tri sélectif.

COMPETENCES TRANSVERSES :
- Savoir organiser son travail en fonction de consignes orales ou écrites
- Être capable d'appliquer les consignes de sécurité au travail et celles liées à l'emploi de produits ou de matériels dangereux.
- Respecter la confidentialité et la discrétion requise lors de l'intervention dans des locaux occupés.
- Savoir rendre compte de son action et signaler les dysfonctionnements ou difficultés rencontrées
- Savoir à la fois travailler en équipe et en autonomie.

II- Recrutement réservé sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation 2eme classe :

En application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, la présente note a pour but de porter à votre connaissance les informations relatives au recrutement réservé sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation 2ème classe,

BAP : B – Emploi type : Préparateur en chimie et sc. physiques
1 poste à pourvoir

Le poste est à pourvoir au Rectorat d'Aix-Marseille (fiche 3)

Dossiers de candidature et modalités du recrutement réservé sans concours :

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant :
· Une lettre de motivation,
· Un curriculum vitae détaillé indiquant les emplois occupés
· Une attestation d'éligibilité complétée, téléchargeable à l'adresse :
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf
· La copie recto/verso de la carte d'identité

Les dossiers de candidature doivent être adressés en recommandé simple, à l'attention de Madame Nathalie MENDEZ CARRIERE, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie d'Aix Marseille
DIEC 2.04 à l'attention de Nathalie MENDEZ CARRIERE
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 01

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée **au 19 avril 2017 avant minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Le Recteur de l'Académie arrête la composition de la commission de sélection chargée d'examiner les candidatures des candidats régulièrement inscrits.
Ces derniers recevront une convocation à l'entretien.
Les entretiens se dérouleront début juin 2017.

L'audition consiste en un entretien portant sur les motivations du candidat, sa formation et, le cas échéant, sa formation professionnelle antérieure, afin d'apprécier les aptitudes du candidat à occuper l'emploi à pourvoir et sa capacité d'adaptation professionnelle.
La durée de l'entretien est fixée à 20 minutes.
A l'issue des entretiens, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

Conditions d'accès :
Pour être autorisés à se présenter au recrutement sans concours, les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi portant droits et obligations des fonctionnaires (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), c'est-à-dire :

Soit posséder la nationalité française et :
- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir au bulletin n°2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.
La nomination est subordonnée à un examen médical dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.

Soit posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France et satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique (décret n°2003-20 du 6 janvier 2003).

AUCUNE DEROGATION AUX CONDITIONS ENUMEREES CI-DESSUS N'EST ACCORDEE.

Éligibilité des candidats aux recrutements réservés de personnels I.T.R.F.

Présentation générale

L'objectif de ce dispositif est de **permettre aux agents non titulaires remplissant certaines conditions de service** et exerçant dans les services centraux ou déconcentrés, établissements publics ou autorité publique relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche **d'accéder à l'emploi titulaire dans certains corps de fonctionnaires par la voie de recrutements spécifiques**.

Ne peuvent se présenter à un recrutement réservé que les personnels qui avaient la qualité d'agent contractuel de droit public, en fonction ou en congés (prévus par le décret n°86-83 du 17 janvier 1986) au 31 mars 2011 ou dont le contrat a cessé entre le 1er janvier et le 31 mars 2011.

Éligibilité

Sont éligibles aux recrutements réservés les personnels non titulaires suivants :

Les personnels qui remplissent les conditions d'accès au CDI au 13 mars 2012 avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet (conditions définies aux articles 8 et 9 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012).

Les personnels bénéficiant d'un CDI avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet à la date du 31 mars 2011 (sur le fondement des articles 4 ou 6,1er alinéa de la loi du 11 janvier 1984 dans sa rédaction antérieure à la loi du 12 mars 2012 ou du I de l'article 34 de la loi du 12 avril 2000).

Les personnels bénéficiant d'un CDD avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet à la date du 31 mars 2011, pour répondre à un besoin permanent de l'administration (sur le fondement des articles 4, ou 6,1er alinéa de la loi du 11 janvier 1984. Au moins deux années de services publics effectifs en équivalent temps plein doivent avoir été accomplies dans les quatre ans précédant le 31 mars 2011 et au moins quatre années doivent avoir été accomplies à la date de clôture des inscriptions).

Les personnels bénéficiant d'un CDD avec une quotité de service égale ou supérieure à 70% d'un temps complet à la date du 31 mars 2011, pour répondre à un besoin temporaire (sur le fondement des articles 3, 9e alinéa ou 6,2e alinéa de la loi du 11 janvier 1984. Au moins quatre années de services publics effectifs en équivalent temps plein doivent avoir été accomplies dans les cinq ans précédant le 31 mars 2011).

Conditions d'ancienneté

Les candidats doivent justifier d'une certaine ancienneté de service auprès du même employeur.

Pour en savoir plus sur ces conditions vous pouvez vous reporter à la circulaire de la fonction publique ci-dessous :

Circulaire de la fonction publique du 26 juillet 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique de l'État

La loi dispose que les agents ne peuvent accéder qu'aux corps de fonctionnaires dont les missions, définies par leurs statuts particuliers, relèvent d'une catégorie hiérarchique (A, B ou C), équivalente à celle des fonctions qu'ils ont exercées pendant une durée de quatre ans en équivalent temps plein dans l'administration auprès de laquelle ils sont éligibles.

Les **agents éligibles au dispositif** ne peuvent se présenter qu'à **un seul recrutement réservé au titre d'une même session**.

En revanche, ils peuvent dans le même temps se présenter aux concours internes ou externes de droit commun.

Fiche 3

Préparateur-trice en chimie et sciences physiques

Mission :
Réaliser des préparations courantes et/ou des manipulations simples en chimie et en sciences physiques selon un protocole défini

Famille d'activité professionnelle
Analyse chimique, Synthèse chimique
Correspondance statutaire
Adjoint technique recherche et formation
Famille d'activité professionnelle REME
Enseignement supérieur - Recherche
Emploi-type de rattachement (REME)
Assistant de laboratoire

Activités principales :

- Préparer et mettre à disposition des produits chimiques, des solutions, des échantillons ou le matériel expérimental en suivant un protocole défini
- Réaliser des montages d'expériences de laboratoire
- Participer à la mise au point de manipulations
- Effectuer le réglage, la conduite et l'entretien de premier niveau des appareillages de chimie (broyage, distillation, séchage, préparation de solutions) et de sciences physiques (mécanique, optique, électricité, magnétisme, calorimétrie)
- Nettoyer et entretenir le matériel de laboratoire
- Gérer et organiser les stocks de verrerie, de petit matériel et de produits (inventaire, préparation des commandes, rangement)
- Gérer l'organisation des postes de travail
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité correspondantes aux situations de travail
- Gérer et organiser les stocks de matériel du laboratoire de sciences physiques, de verrerie, de petit matériel et de produits (inventaire, préparation des commandes, rangement)
- Participer, en assistant l'enseignant en classe, à la mise en place et à la réalisation d'expériences par les élèves lors des activités expérimentales (TP)
- Mettre à la disposition des élèves du matériel expérimental et les conseiller lors des séances de Travaux Personnels Encadrés (TPE), d'enseignements d'explorations, de projets ou d'ateliers scientifiques.

Conditions particulières d'exercice :
Astreintes

Compétences principales :

Connaissances

- Chimie (concentrations, représentation des symboles chimiques…) (notion de base)
- Sciences Physiques / Mathématiques (notion de base)
- Informatique et acquisition de données expérimentales (notion de base) Connaissance en informatique et acquisition de données (source : Dictionnaire des compétences MENESR)
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité Connaissance des normes et de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité générales et contextualisées à son environnement professionnel, notamment stockage et manipulation des matériaux et produits utilisés sur le site (source : Dictionnaire des compétences MENESR)
- Organisation et fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche publique (uniquement pour l'ESR)

- Organisation et fonctionnement des établissements publics Connaissance du rôle et du fonctionnement des différents établissements publics, notamment ceux pouvant être contactés dans le cadre d'échanges, de partenariats ou de manifestations. (source : Dictionnaire des compétences MENESR)
- Conditions de stockage et d'élimination des produits chimiques Connaissance des procédures concourant à minimiser les risques realtifs à l'utilisation de produits chimiques (source : Dictionnaire des compétences MENESR)

Compétences opérationnelles

- Suivre un mode opératoire (préparation d'échantillons, nettoyage de la verrerie, maintenance d'équipements….)
- Prévoir les besoins en produits et matériel
- Identifier les différents appareillages
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité Mettre en œuvre et savoir transmettre les règles d'hygiène et de sécurité (source : Dictionnaire des compétences MENESR)
- Utiliser, régler, réparer des instruments simples de laboratoire Définition non nécessaire (source : Dictionnaire des compétences MENESR)

Compétences comportementales

- Sens de l'organisation Capacité à structurer de manière méthodique un travail pour atteindre des objectifs. Capacité à hiérarchiser, à établir des priorités (source : Dictionnaire des compétences MENESR)
- Réactivité Capacité à agir ou à identifier rapidement les actions à mener face à une situation non prévue, en hiérarchisant les actions, en fonction de leur degré d'urgence/d'importance (source : Dictionnaire des compétences MENESR)

Diplôme réglementaire exigé - Formation professionnelle si souhaitable

- Pour le concours d'externe dans le grade d'adjoint 2ème classe, un diplôme de niveau V
- Domaine de formation souhaité : chimie

Tendances d’évolution - Facteurs d’évolution à moyen terme

- Aide technique à la gestion d'une chimiothèque
- Développement des outils informatiques utilisés par les élèves, étudiants et enseignants
- Automatisation des procédures au sein des structures de recherche et d'enseignement (expérimentation assistée par ordinateur)

III – Accès au corps des adjoints techniques de recherche et de formation par voie du PACTE :

En application de l'ordonnance 2005-901 du 02 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat, et de la circulaire Fonction Publique du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE, des recrutements auront lieu, au titre de l'année 2017, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

BAP : G – Emploi type : Commis de cuisine

1 poste à pourvoir

Le poste est à pourvoir au Rectorat d'Aix-Marseille (Fiche 4)

Conditions générales

Pour vous présenter à ce recrutement vous devez au plus tard au jour de la signature du contrat PACTE :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- Jouir de vos droits civiques ;
- Ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Être en position régulière au regard des obligations du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique requises exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Conditions particulières

- Être âgé d'**au moins 16 ans et de moins de 26 ans** à la date de signature du contrat PACTE ;
- Être sorti du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle ou avoir un diplôme d'un niveau inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général ou de l'enseignement technologique ou professionnel, c'est à dire avoir au plus un diplôme de niveau VI, V bis ou V. Cette condition s'apprécie à la date de signature du contrat PACTE.

Dossiers de candidature et modalités du recrutement :

Les candidats doivent adresser leur demande accompagnée d'un descriptif de leur parcours antérieur de formation et le cas échant de leur expérience professionnelle auprès de l'agence locale Pôle Emploi de leur domicile.

Référence offre d'emploi : 051WVFC

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, las candidats doivent s'adresser directement au Pôle Emploi de leur domicile. Ou sur le site : www.pole-emploi.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au : **19 avril 2017**

Les candidats sélectionnés au vu leur dossier seront entendus par une commission de recrutement. Seuls les candidats figurant sur une liste établie par la commission de sélection seront convoqués pour cet entretien.

Fiche 4

FICHE DE POSTE COMMIS DE CUISINE

Mission principale

Le commis de cuisine et de restauration confectionne et présente les plats ou les prestations à servir en restauration collective. Il l'assure l'entretien du matériel et des locaux.

Activités principales

- Réaliser les préparations selon les indications fournies et réaliser les travaux préparatoires : épluchage légumes.
- Appliquer les procédures concernant la chaîne de distribution et la distribution des produits (liaison froide et chaude).
- Entretenir les matériels et les locaux de la cuisine.
- Appliquer les procédures en matière d'hygiène alimentaire et culinaire ainsi que les normes de sécurité en vigueur.
- Assurer le suivi qualitatif et la traçabilité de sa production.
- Assurer l'accueil et le service.

Compétences principales

Compétences techniques et fonctionnelles
- Appliquer des consignes.
- Appliquer strictement les règles d'hygiène et sécurité.
- Apporter une réelle valeur ajoutée malgré la simplicité des activités demandées.
- Intégrer petit à petit les différentes techniques de production culinaire.
- Prendre en compte l'enchaînement logique des tâches.
- Réaliser ses activités dans les temps et au moment imparti.
- Tenir sa place dans la chaîne d'activités.
- Connaissance des produits alimentaires et de leur traçabilité.
- Techniques de stockage, de conservation et de conditionnement alimentaire (connaissance générale).

Compétences relationnelles et comportementales
- Faire preuve de curiosité par rapport à l'ensemble de l'activité en cuisine.
- Porter attention à tout ce qui peut devenir apprentissage.
- S'adapter aux fluctuations de l'activité.
- S'intégrer à l'équipe.
- Se mettre à la disposition des autres acteurs de la cuisine et s'adapter à la variété des tâches.

DAFIP/17-736-115 du 27/03/2017

LIVRET DES ACTIVITES LIEES A LA FORMATION

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOILLON - Tel : 04 42 93 88 38

Livret des activités liées à la formation

La loi de refondation de l'Ecole de la République et la mise en place des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont rendu indispensable la reconstitution d'un réseau dense d'enseignants formateurs pour accompagner, au plus près de leurs besoins, les enseignants des premiers et second degré, au début mais aussi tout au long de leur carrière.
Ce principe est étendu à toutes les catégories de personnel, et ce document a vocation de préciser les rôles et missions autour des activités de formation.

Les différents intervenants en formation

Les formateurs

- ✓ **Le formateur académique**

Personnels de l'ENESR dont le statut intègre une mission de formation : corps d'inspection, conseillers techniques, professeurs des 1er et 2nd degrés certifiés (CAFFA ou CAFIPEMF-décret 2015-884 du 20 juillet 2015) déchargés ou non.

Les autres personnels de l'ENESR recrutés par les prescripteurs : enseignants, personnels de direction, personnels ATSS, CPE, DOC…

- ✓ **Le formateur occasionnel**

Intervenant externe dont le domaine de compétences a été identifié par le prescripteur de formation et qui intervient sur le périmètre défini par le contenu du module de formation concerné lors de stage, conférence, table ronde... (Fonctionnaires d'autres ministères, artiste, professions libérales, associations, …)

Les tuteurs

Accompagnement statutaire

- ✓ **Le tuteur de l'inspecteur stagiaire**

Son rôle est défini par la circulaire MEN n° 2016-004 du 3 février 2016 qui prévoit l'accompagnement de chaque stagiaire par un tuteur tout au long de l'année probatoire.
Une lettre de cadrage signée de Monsieur le Recteur précise leurs missions en académie d'affectation.

- ✓ **Le tuteur du fonctionnaire stagiaire**

Son rôle est défini par la circulaire MEN n°2014-080 du 17 juin 2014 qui précise les modalités de formation, d'affectation et de tutorat.
Il est désigné par arrêté académique sur proposition des corps d'inspection.

- ✓ **Le référent de formation du personnel de direction stagiaire**

Son rôle est défini par l'arrêté du 1er avril 2011 qui prévoit l'accompagnement de chaque stagiaire par un référent de formation tout au long de l'année probatoire.
Une lettre de cadrage signée de Monsieur le Recteur précise ses missions en académie d'affectation.

- ✓ **Le chef d'établissement d'affectation (CEA) du personnel de direction stagiaire**

Son rôle est défini par la note de service MEN n°2011-084 du 23 mai 2011 qui précise les modalités de la formation statutaire des personnels de direction lauréats.

Concourent également à l'accompagnement des stagiaires dans un travail coordonné par le D.A.F.P.E. : le haut encadrement administratif de l'académie, l'ensemble des conseillers techniques du recteur, les D.A.S.E.N., les doyens des collèges d'inspecteurs, des personnels de direction expérimentés, chacun jouant potentiellement un rôle de formateur et veillant à ce que le stagiaire réalise dans les meilleures conditions son parcours de professionnalisation.

- ✓ **Le tuteur des personnels administratifs et sociaux (adjoint-gestionnaire, agent comptable, assistantes sociales)**

Les tuteurs des adjoints-gestionnaires et agents comptables lauréats sont désignés par le Service Académique des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (SAEPLE), ils les accompagnent tout au long de la première année d'exercice, complètent au besoin les informations collectées lors des formations, et produisent un bilan de cet accompagnement pouvant donner lieu à un complément de formation.
Les tuteurs des nouvelles assistantes sociales sont désignés par la Conseillère Technique.

Hors accompagnement statutaire

- ✓ **Le tuteur en FOAD**

Le tuteur FOAD accompagne les stagiaires dans le cadre de la formation asynchrone. Ses activités et sa rémunération (accompagnement de niveau 1 et accompagnement de niveau 2) sont définies dans le « Guide des activités asynchrones » (Annexe 2)

- ✓ **Le tuteur Accompagnement individualisé**

Les dispositifs institutionnels d'accompagnement spécifique (DIAS) sont centrés sur l'adaptation à l'emploi et à la fonction ainsi que sur l'accompagnement des évolutions de carrière des personnels. Ils permettent d'apporter des solutions adaptées à des situations identifiées par l'institution.

Les Dispositifs Institutionnels d'Accompagnement Spécifique visent trois objectifs :

- répondre à un besoin d'accompagnement particulier en fonction de l'évolution du poste ou du métier, pour une réorientation ou une reconversion professionnelle ;
- prévenir des situations critiques ou aider à surmonter des difficultés signalées ;
- traiter une situation d'urgence.

Pour le suivi d'une situation individuelle, ou encore pour assurer un suivi collectif, un DIAS particulier peut être déclenché sur demande institutionnelle (inspecteur, chef d'établissement, de service).

Les contributeurs et concepteurs de parcours

- ✓ **Le contributeur**

Le contributeur est une personne ressource n'intervenant pas en formation mais participant à l'élaboration de ressources relevant de son champ de compétences.
La production de ressources fait l'objet d'un contrat définissant l'objectif pédagogique et les modalités de mise à disposition des ressources ainsi qu'un bilan permettant d'en valider la réalisation et la conformité à la prescription.

- ✓ **Le concepteur de parcours de formation à distance**

Le concepteur de parcours de formation asynchrone participe à l'élaboration de volets distants (simples ou lourds) ou de parcours complets.
Ses activités et sa rémunération dans le cadre des 3 niveaux de conception sont définies dans le « Guide des activités du formateur en formation asynchrone » (Annexe 1)

Cas particulier: le responsable de suivi de la formation

Le responsable de suivi n'intervient pas nécessairement dans la formation dont il a la charge, même s'il s'agit souvent de l'un des formateurs.
Il est l'interlocuteur administratif du dossier (lien entre la DAFIP et les formateurs) et ses missions sont :

1. Récupérer les documents de formation (liste d'émargement, fiches de rétribution, fiche bilan) dans l'application informatique DossForm
2. Transmettre les documents aux personnes concernées (Liste d'émargement aux formateurs et à l'établissement d'accueil, fiches de rétribution à chaque formateur…)
3. Relancer les formateurs si des documents manquent au terme de la formation
4. Centraliser et transmettre les pièces à la DAFIP (version numérique obligatoire soit via DossForm, soit par mail.

Le recrutement des formateurs s'opère par appel à candidature diffusé selon des formes appropriées, suite à une candidature spontanée ou bien encore sur sollicitation directe du service de formation en lien avec les responsables hiérarchiques ou les corps d'inspection.
Les différentes modalités d'intervention (tutorats, stages en présentiel ou à distance…) constituent des activités de formation à part entière et sont soumises aux mêmes règles et exigences.

Les interventions en formation sont en principe assurées sur le temps de travail de l'agent, ce qui suppose une autorisation d'absence accordée par le supérieur hiérarchique.

A titre exceptionnel, par exception et compte tenu de nécessités particulières de service, elles peuvent être assurées sur le temps libéré de l'agent (congés…).

Le formateur est tenu d'exercer son activité dans le respect d'une déontologie rigoureuse :

- ✓ Loyauté à l'égard de l'Institution : s'abstenir de toute expression à caractère politique ou syndical en formation, conseiller sans prendre parti si des stagiaires viennent à faire état de difficultés professionnelles ou relationnelles
- ✓ Respect du groupe et des individus, objectivité : ne pas formuler de remarque d'ordre personnel ou à caractère évaluatif
- ✓ Rigueur quant aux supports utilisés en formation : utiliser des documents anonymés et des informations non personnalisées ou peu contextualisées
- ✓ Qualité de la collaboration avec le service de formation : faire connaitre à la DAFIP toute information pouvant lui permettre de prendre ou de modifier ses décisions.

Les formateurs s'engagent à ne pas être la même année formateur et membre du jury pour un concours ou un examen professionnel donné.

Les modalités de formation

Un formateur intervient lors de sessions présentielles ou à distance lors de classes virtuelles (formation synchrone).
Les classes virtuelles donnent lieu à la production d'une liste d'émargement dématérialisée, le formateur doit attester de la présence des stagiaires connectés lors de la session synchrone.

Le suivi d'un parcours M@gistere doit également faire l'objet d'un retour de suivi à la DAFIP, pour cela il est demandé au formateur d'estimer le temps de présence selon cette règle:
0% de suivi (0 connexion)
50% de suivi
100% de suivi

Correspondant soit au temps de connexion estimé à cette réalisation, soit au taux de progression lié aux activités.

Les dispositions administratives et financières

Les personnes retraitées ayant atteint la limite d'âge (loi n°84-834 du 13 septembre 1984 et loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010) ne peuvent être rétribuées pour des interventions en formation.

Les personnels de l'académie intervenant sur leur périmètre de mission ne peuvent prétendre à percevoir des vacations (décharge, lettre de mission, statut…).

Afin d'être recruté comme intervenant dans le cadre du plan académique de formation, un dossier administratif doit être constitué avec les pièces suivantes:

- Fiche de renseignements (obligatoire pour les personnes ne relevant pas d'une gestion administrative et financière du Rectorat d'Aix-Marseille)
- Autorisation du chef d'établissement et définition du volume horaire annuel d'intervention via l'application DossForm (pour les personnels enseignants de l'académie)

1- Pour tout agent relevant d'un employeur public :
Pièces à fournir en cas de première intervention (ou si votre précédente intervention date de plus 12 mois), ou de changement de situation *(ne fournir que la pièce concernée par le changement)* **:**

- Arrêté de nomination ou dernier bulletin de salaire
- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation d'affiliation
- RIB (lisible) au <u>nom et prénom</u> de l'intervenant (si le prénom n'apparait pas, une photocopie du livret de famille sera exigée)
- Justificatif de domicile

2- Pour toute personne ne relevant pas d'un employeur public :

Pièces à fournir en cas de première intervention, ou de changement de situation *(ne fournir que la pièce concernée par le changement)* **:**

- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation
- RIB (lisible) au nom et prénom de l'intervenant
- Justificatif de domicile
- Dernier bulletin de salaire *(salarié)*

ou

Avis de pension *(retraité)*

ou

Attestation d'inscription au répertoire des métiers *(artisan, commerçant, profession libérale)*

Les dossiers administratifs complets des formateurs sollicités doivent être transmis à la DAFIP au moins 15 jours avant le début de la formation, tout retard aura des incidences sur les délais de traitement de la rétribution.

Selon le décret n°**2010-235 du 5 mars 2010**, tous les intervenants sont rémunérés en vacations ou par forfait (Annexe grille de rémunération).

Les vacations prévues dans le cadre de l'intervention seront versées dès lors que la formation sera terminée et que la liste d'émargement ainsi que la fiche de rétribution auront été renvoyées, validées par le responsable de suivi de la formation, à la DAFIP.
Sans ces documents, aucune rétribution ni aucun défraiement du formateur ne pourra être validé, aussi il est vivement conseillé de numériser les pièces afin d'en conserver une copie.
Le nombre de vacations prévues au plan de formation est plafonné pour chaque module, la répartition des celles-ci se fait selon la règle suivante :

1 journée de 6H= 6 vacations maximum à répartir entre les intervenants éligibles

A titre exceptionnel et à la demande préalable du prescripteur, la DAFIP peut accorder une majoration de 1.5 dans le cadre de co-animations spécifiques.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grille de rémunération académique des activités liées à la formation

Type d'intervention	Taux 1	Taux 2	Taux 3	Taux 4
Formation en présentiel	30,00 €	40,00 €	41,20 €	62,00 €
Conférences	62,00 €	100,00 €		

Accompagnement pédagogique

Accompagnement statutaire	par stagiaire
Agent comptable	1 000,00 €
Adjoint gestionnaire	800,00 €
Chef d'établissement RDAP	400,00 €
Chef d'établissement d'accueil	600,00 €
Inspecteur	500,00 €
Secrétaire	320,00 €
Assistante sociale	300,00 €
Personnel de labo	200,00 €
Directeur d'école	300,00 €
Psychologue scolaire	300,00 €

Accompagnement individualisé	
1 mois de tutorat	160,00 €
3 mois de tutorat	320,00 €
5 mois de tutorat	480,00 €
7 mois de tutorat	640,00 €
Année scolaire	800,00 €

Accompagnement et suivi des formations	
2h = 1 vacation	41,20 €
Plafonné à 8 vacations par formation	

Ces activités sont détaillées dans le livret des activités de formation

Production de ressources	
2h = 1 vacation	41,20 €

Rectorat Aix-Marseille - DAFIP - Mars 2017

académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guide des activités du formateur dans le cadre de la formation asynchrone

- les activités d'accompagnement des stagiaires p2
- les activités de conception de parcours p3
- la fiche de contractualisation des activités d'accompagnement des stagiaires p4
- la fiche de contractualisation des activités de conception de parcours p5
- la fiche de contractualisation de la production de ressources pour la formation p6
- la grille de rémunération p7

LES ACTIVITES D'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES : LES ENGAGEMENTS DU FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR Dans le cadre du volet à distance de la formation, le formateur accompagnateur s'engage à :	Accompagnement de niveau 1	Accompagnement de niveau 2
Introduire la formation et installer un environnement bienveillant et sécurisant • modifier son profil : rédiger une description et déposer un avatar • inscrire les participants • adresser un message d'ouverture 15 jours au moins avant le premier regroupement • informer les stagiaires sur les conditions d'accès à leur contribution • initier l'activité tour de table en me présentant sur le forum « se présenter »	**Oui**	**Oui**

Mettre en œuvre des activités sociales et accompagner le collectif : faire comprendre, faire dire, faire faire, faire collaborer
 	
• animer les forums : publier un message par semaine ou par quinzaine à destination des stagiaires (exemple : relancer les participants inactifs, reformuler les consignes, répondre collectivement à une question individuelle, solliciter une réaction des autres stagiaires, signaler une information, recommander,…).
• Informer des modalités de retour sur l'activité, dans un message et cela pour chaque activité : date/période et formes prévues.
• Rédiger une synthèse de chaque activité sociale (forums thématiques, wiki, base de données, contribution de groupe,…) :
  o faire émerger les points essentiels d'une activité, apporter des compléments
  o connaitre les représentations du public (exemple : questionnaire de positionnement « se connaître »,…)
  o permettre la mutualisation des productions, les commenter
		Oui

Accompagner les individus • répondre aux demandes complémentaires du stagiaire dans les 72 h (hors vacances scolaires), par le moyen au choix du formateur : forum (chaque fois que possible) sinon messagerie magistère, commentaire individuel dans les activités privées, mail, téléphone.	**Oui**	**Oui**
Cas exceptionnel de certains parcours (préparations aux concours essentiellement): « corriger » individuellement x compositions (exemple : de l'épreuve écrite du concours) par stagiaire		**Oui**
Préparer les regroupements • Communiquer en amont, la plus-value (objectifs, activités sociales, observations et interactions prévues) attendue de chaque regroupement (présentiel ou distanciel), par rapport aux ressources et activités asynchrones : rédaction/adaptation d'un bloc de texte dans le parcours ou bien message depuis le forum des nouvelles du parcours	**Oui**	**Oui**
Conclure la formation • faire le bilan : connaître l'avis des participants (questionnaire « Votre avis sur la formation»), • clôturer la formation, prendre congé par un message	**Oui**	**Oui**

LES ACTIVITES DE CONCEPTION DE PARCOURS : LES ENGAGEMENTS DU FORMATEUR CONCEPTEUR En tant que concepteur du parcours, le formateur s'engage à :	Niveau 1. Volet distant simple	Niveau 2. Volet distant lourd	Niveau 3. Parcours complet
Lancer le projet • cadrer la conception en coordination étroite avec le prescripteur via une note de cadrage			**Oui**
Scénariser le parcours • prendre connaissance du cahier des charges de la conception de parcours et suivre ses recommandations • élaborer un scénario global de la formation : la décomposer en grandes étapes en précisant les grandes lignes des objectifs, des contenus, l'existence d'activités et la répartition en présence/à distance • séquencer et élaborer un scénario détaillé indiquant l'ensemble des ressources et activités et leurs consignes • concevoir et intégrer dans le parcours une ou plusieurs « notes (explicatives) aux formateurs »			**Oui**
• prévoir un accompagnement proactif et un retour sur chaque activité : le concepteur ou l'accompagnateur annonce (sur les pages du parcours) la forme et le moment de ces retours (exemple : le formateur lira et commentera les travaux,…). Ceux-ci peuvent être faits à distance ou en présence.		**Oui**	**Oui**
Définir, rassembler les supports et médiatiser les contenus • médiatiser les présentations existantes (sonoriser un PowerPoint, réaliser une carte heuristique, un Prezi,…) • élaborer le carnet de bord du stagiaire, élaborer le livret du formateur,…			**Oui**
• rédiger les textes : contextualisation des ressources, consignes des activités,		**Oui**	**Oui**
• préparer les ressources : rassembler les documents, les liens	**Oui**	**Oui**	**Oui**
• rédiger les textes : présentation du parcours, description du regroupement (en présence ou classe virtuelle)	**Oui**	**Oui**	**Oui**
Intégrer les contenus, les blocs, les activités • modifier les titres des pages existantes à partir du gabarit, créer, ajouter les pages, • modifier le sommaire et les autres menus			**Oui**
• intégrer les blocs et activités • intégrer des contenus et ressources (documents liés, liens internet, …) • intégrer un ou plusieurs documents multimédias (vidéos, présentations sonorisées) • intégrer et paramétrer des activités (questionnaires, dépôts de documents, forums, chats, wiki, glossaires…)		**Oui**	**Oui**
• intégrer les textes • mettre en ligne des documents de la formation présentielle + quelques compléments (sitographie, référentiels,…)	**Oui**	**Oui**	**Oui**
Procéder à la validation du parcours • tester le parcours (vérifier le fonctionnement des liens, de la navigation,…) • solliciter, avant l'inscription des participants, la validation des contenus par le prescripteur, la validation du respect du cahier des charges par l'administrateur académique M@gistère.	**Oui**	**Oui**	**Oui**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FORMATION ASYNCHRONE

Grille indicative de rémunération* d'ACCOMPAGNEMENT

	Durée à distance suivie par stagiaires		*Part fixe (vac)*	*Part variable/ stag. (vac)*	Nb Stagiaires par groupe										
					15	**20**	**25**	**30**	**40**	**50**	**70**	**100**	**200**	**500**	**1000**
Accompagnement n.1	**3**		*1*	*0,03*	**1,25**	**1,50**	**1,75**	**2,00**	**2,25**	**2,50**	**3,00**	**4,00**	**7,00**	**16,00**	**31,00**
	6		*2*	*0,05*	**2,75**	**3,00**	**3,25**	**3,50**	**4,00**	**4,50**	**5,50**	**7,00**	**12,00**	**27,00**	**52,00**
	9		*3*	*0,07*	**4,00**	**4,50**	**4,75**	**5,00**	**5,75**	**6,50**	**8,00**	**10,00**	**17,00**	**38,00**	**73,00**
	12	**et +**	*4*	*0,08*	**5,25**	**5,50**	**6,00**	**6,50**	**7,25**	**8,00**	**9,50**	**12,00**	**20,00**	**44,00**	**84,00**
Accompagnement n.2	**3**		*1*	*0,1*	**2,50**	**3,00**	**3,50**	**4,00**	**5,00**	**6,00**					
	6		*3*	*0,2*	**6,00**	**7,00**	**8,00**	**9,00**	**11,00**	**13,00**					
	9		*5*	*0,25*	**8,75**	**10,00**	**11,25**	**12,50**	**15,00**	**17,50**					
	12	**et +**	*6*	*0,3*	**10,50**	**12,00**	**13,50**	**15,00**	**18,00**	**21,00**					

* arrondi au 0.25 de vacations près

Grille indicative de rémunération de CONCEPTION*

	Durée à distance suivie par stagiaires	Temps travail concepteur		*part fixe (vac.)*	*part variable TT conception (vac.)*	Rému. (vacations)
Conception n.1	**3 et +**			*3*		**3**
Conception n.2	**3**	fonction durée stag.	6	*1,5*	*3,5*	**5**
	6		9	*1,5*	*4,5*	**6**
	9		15	*1,5*	*7,5*	**9**
	12 et +		20	*1,5*	*10,5*	**12**
Conception n.3	**3**	fonction durée stag.	18	*6*	*9*	**15**
	6		24	*6*	*12*	**18**
	9		36	*6*	*18*	**24**
	12 et +		48	*6*	*24*	**30**

* Hors production de ressources

académie Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONTRACTUALISATION DE PRODUCTION DE RESSOURCES POUR LA FORMATION

Identifiant du dispositif : _ _ A0020 _ _ _		**Code du module** : _ _ _ _ _	
Intitulé du module :			
Objectif et contenu de la production :	☐ création de ressources - ☐ mise à jour de ressources existantes		
Type de support produit : **(diaporama, vidéo,…)**			
Lieu de dépôt :	☐ Plate-forme M@gistère ☐ Autre plate-forme (préciser) : _____		
Date de livraison prévue :		**Durée de vie de la production :**	
Réinvestissement prévu en formation, réutilisation possible :			

A renseigner AVANT la production			**A renseigner APRES la production**
Identification des formateurs producteurs		**CONTRAT**	**BILAN**
Nom Prénom	Etablissement d'exercice	Nb de vacations prévues	Nb de vacations à rémunérer
Nom, Prénom du prescripteur :		**Total :**	**Total :**
		Fait à : Le :	Date de réception* :

(*) Le prescripteur reçoit la production, atteste de la conformité à la commande, du « service fait » et certifie que cette production ne fait pas l'objet d'une rémunération par ailleurs.

Réservé DAFIP			
	Conseiller en ingénierie de formation :	Le :	Le :
	Responsable financier :		Visa :

DAFIP – Rectorat Aix-Marseille – v2 – fev. 2017

académie Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FORMATION A DISTANCE ASYNCHRONE

CONTRACTUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

Identifiant du dispositif : _ _ A0020 _ _ _	**Code du module** : _ _ _ _ _ **groupe** : _ _
Intitulé de la formation :	
Type d'accompagnement* :	☐ Accompagnement de niveau 1 ☐ Accompagnement de niveau 2
Plate-forme utilisée :	☐ M@gistère ☐ Autre plate-forme (préciser et indiquer l'url) : _____
Nombre de stagiaires : _ _ _ _	**Temps de formation stagiaire à distance** : _ _ _ heures
Période d'accompagnement des stagiaires : du _____ au _____	

(*) Défini dans le Guide des activités asynchrones des formateurs

A renseigner AVANT la formation			A renseigner APRES la formation
Identification des formateurs accompagnateurs		**CONTRAT**	**BILAN**
Nom Prénom	Etablissement d'exercice	Nb de vacations prévues	Nb de vacations à rémunérer
Nom, Prénom du responsable de la formation		**Total :** Fait à : Le :	**Total :** Fait à : Le :

Réser	Conseiller en ingénierie de formation	Le :	Le :

	Responsable financier	Visa :

DAFIP – Rectorat Aix-Marseille – v2 – fev. 2017

FORMATION A DISTANCE ASYNCHRONE

CONTRACTUALISATION DE LA CONCEPTION D'UN PARCOURS DE FORMATION

RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Identifiant du dispositif : _ _ A0020 _ _ _	**Code du module** : _ _ _ _ _ **groupe** : _ _
Intitulé de la formation :	
Niveau de conception* :	☐ Niveau 1 : volet distant simple ☐ Niveau 2 : volet distant lourd ☐ Niveau 3 : volet complet
Plate-forme utilisée :	☐ M@gistère ☐ Autre plate-forme (préciser et indiquer l'url) : _____
Temps de formation stagiaire à distance :	_ _ _ heures

(*) Défini dans le Guide des activités asynchrones des formateurs

A renseigner AVANT la conception			**A renseigner APRES la conception**
Identification des formateurs concepteurs		**CONTRAT**	**BILAN**
Nom Prénom	Etablissement d'exercice	Nb de vacations prévues	Nb de vacations à rémunérer
Nom, Prénom du responsable de la conception		**Total :** Fait à : Le :	**Total :** Fait à : Le :

Réservé DAFIP	Conseiller en ingénierie de formation	Le :	Le :
	Responsable financier		Visa :

DAFIP – Rectorat Aix-Marseille – v2 – fev. 2017

SVS/17-736-185 du 27/03/2017

CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Destinataires : Tous les établissements publics du second degré

Dossier suivi par : Mme BERTRAND - Tel : 04 42 91 75 71 - Fax : 04 42 91 70 02

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46.

A R R E T E

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Bouches du Rhône pour l'année scolaire 2016-2017 est composé comme suit :

Inspection académique
Titulaire
M. Luc LAUNAY, DASEN des Bouches du Rhône
Suppléant
M. Jean-Paul PEYRACHE, Proviseur du Lycée Jean Monnet, - Vitrolles

Représentants des personnels de direction :
Titulaires
M. Cyril LE NORMAND, Proviseur, Lycée Saint-Exupéry, Marseille
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI, Proviseure, Lycée Fourcade, Gardanne
Suppléants
M. Charles MONGRAND, Proviseur, Lycée Saint-Charles, Marseille
M. Jean-Marc MEGHOUFEL, Principal, Collège Darius Milhaud, Marseille

CPE :
Titulaire
Mme Françoise FABREGUETTES, Lycée Paul Cézanne, Aix en Provence
Suppléant
M. Stéphane BOURNAUD, Collège Clair Soleil, Marseille

Représentants des personnels enseignants :
Titulaires
M. Abdelouahed EL HAJARI, Lycée Victor Hugo, Marseille
Mme Françoise LANFRANCHI, Collège Jean-Claude Izzo, Marseille

Suppléants
M. Olivier LUCIANI, Lycée Saint Charles, Marseille
M. Julien WEISZ, Collège Jules Massenet, Marseille

Représentants des personnels ATOSS :
Titulaire
Mme Colette GOMIS, Lycée Saint-Charles, Marseille
Suppléants
Mme Nathalie ASSANDRI, Collège Henri Bosco, Vitrolles

Représentants des parents d'élèves :
Titulaires
M. Jean-Philippe GARCIA (FCPE), Lycée Saint-Charles, Marseille
Mme Isabelle FERRY (PEEP), Lycée M. M. Fourcade, Gardanne
Suppléants
M. Alan BARBUS (FCPE), Collège René Seyssaud, Saint Chamas
Mme. Sylvie LEBRETON (PEEP), Collège Jean de la Fontaine, Gémenos

Représentants des élèves :
Titulaires
Mme Lucile MEYER, Lycée Marseilleveyre, Marseille
M. Rémy MARLHIOUD, Lycée Jean Perrin, Marseille
Suppléants
Mme Billel BOUCHAMA ; Lycée Diderot, Marseille
M. Quentin AUGE, Lycée Lurçat, Martigues

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

SVS/17-736-186 du 27/03/2017

CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Destinataires : Tous les établissements publics du second degré

Dossier suivi par : Mme BERTRAND - Tel : 04 42 91 75 71 - Fax : 04 42 91 70 02

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46.

A R R E T E

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Alpes de Haute Provence pour l'année scolaire 2016-2017 est composé comme suit :

Inspection académique
Titulaire
M.Eric LAVIS, DASEN des Alpes de Haute Provence
Suppléant
M. Bernard COLCY, Secrétaire Général, DA 04

Chefs d'établissement :
Titulaires
M. Joseph PUCCINI, Principal, Collège Maria Borrely, Digne
M. Eric DESCHARMES, Proviseur, Lycée David Neel à Digne
Suppléants
MME Isabelle HERVE-BILLELO, Principale, Collège C. Reymond, Château-Arnoux
M. Jean-François LECOMTE, Proviseur, Lycée Pierre Gilles de Gennes, Digne

CPE :
Titulaire
M.Daniel GEOFFROY, CPE, Collège Camille Reymond, Château-Arnoux
Suppléant
M. Eric TAROT, CPE, Collège Paul Arène, Sisteron

Représentants des personnels enseignants :
Titulaires
M. Roland ORDANT, Professeur, Collège Gassendi, Digne
M. Franck ORLUT, Professeur, Lycée des Métiers Beau de Rochas, Digne

Suppléants
Mme SUZAN, Professeur, Collège Itard, Oraison
M. Philippe ROCHE, Professeur, Lycée David Neel à Digne

Représentants des personnels ATOSS :
Titulaire
Mme Marie MONTAGARD, ATEE, Collège Jean Giono, Manosque
Suppléants
Mme Sabrina NEFFATI, ATEE, Lycée Les Iscles, Manosque

Représentants des parents d'élèves :
Titulaires
Mme Marie-Thérèse ZANCA-GIRODO, Lycée Félix Esclangon, Manosque
Mme Dominique SAUVAT, Collège Pierre Girardot, Sainte Tulle
Suppléants
Mme Hélène PRECHEUR, Collège Gassendi, Digne
M. Marcel VERANI, Lycée Pierre Gilles de Gennes, Digne

Représentants des élèves :
Titulaires
Mme Kenza GEDEON, Lycée Les Iscles, Manosque
M. Victor LOUIS DAUVEL, Lycée Les Iscles, Manosque
Suppléants
Mme Margaux LIGONNIERE, Lycée Les Iscles, Manosque
Mlle Inès VALERE, Lycée Mendes France, Veynes

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/17-736-344 du 27/03/2017

PROGRAMME « JULES VERNE » DE MOBILITE ENSEIGNANTE – APPEL A CANDIDATURE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 - DANS LE CADRE DE L'ARRANGEMENT ADMINISTRATIF PAR LE MENESR CONCERNANT LE SOUTIEN DU DEVELOPPEMENT DES SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE (SPLF) DANS 5 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES CHINOIS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré

Dossier suivi par : M. GARGOT - Tel : 04 42 91 72 82 - Mel : christophe.gargot@ac-aix-marseille.fr

Personnel éligible : professeur(e) de lettres titulaire de l'enseignement public.
Rentrée de septembre 2017, **l'académie d'Aix-Marseille souhaite y contribuer en proposant un(e) candidat(e).**
Missions :

- En étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises (professeur de Lettres) les classes SPLF de lycée,
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris aux certifications de langue française,
- Apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français,
- Assurer le lien avec les parents,
- Préparer les appréciations sur les bulletins scolaires, participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens,
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement.

Conditions :

- Prise en charge du billet d'avion AR, des frais de visa, de la visite médicale, supplément bagage et vaccins éventuels.
- Modalité de congés : pays d'accueil.

Procédure et calendrier :

Les candidats intéressés adresseront par courriel à : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr leur dossier de candidature comportant avis hiérarchique (chef d'établissement) et fiche de vœux au plus tard le 13 avril 2016.
Les dossiers de candidatures électroniques reçus hors délais indiqués ne seront pas examinés.
PJ : 7

- 5 fiches de présentation et de profil de postes
- 1 fiche de vœux
- 1 dossier de candidature

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
Délégation aux relations européennes
et internationales et à la coopération (DREIC)

Année scolaire 2017 / 2018

Dossier de candidature
Sections pilotes de Langue française en Chine (SPLF)

Académie de
Délégation académique aux relations européennes
et internationales et à la coopération (DAREIC)

FRANÇAIS FLE / MATHEMATIQUES
(Rayer la mention inutile)

ÉTAT CIVIL

NOM MARITAL : **NOM PATRONYMIQUE :**

Prénom(s) : Date de naissance :

Lieu de naissance : Nationalité :

Avez-vous déjà travaillé en Chine ou dans un pays étranger au cours des 10 dernières années :

Pays / Ville / Etablissement	Dates	Fonctions

Envisagez-vous que votre conjoint, vos enfants vous accompagne(nt) de façon permanente : OUI / NON
(Rayer la mention inutile)

SITUATION ADMINISTRATIVE

Corps et grade :
Discipline :
Date de titularisation :

FONCTIONS ACTUELLES

Etablissement ou service :
Depuis le :
Pays : Ville : Académie :

DIPLOMES, TITRES, CONCOURS

Diplômes, titres (certifications complémentaires, FLE par ex.), concours	Année d'obtention

LANGUES ÉTRANGÈRES

LANGUES (écrit, oral ……)	Niveau CECRL ou équivalent (A1…C2)

AUTRES ACTIVITÉS / OBSERVATIONS

NOMBRE D'ANNEES D'EXERCICE DANS DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT

En France : Hors de France :

Avis circonstancié du Chef d'Etablissement :

Date et signature du Chef d'établissement et cachet de l'établissement

Sections pilotes de langue française (SPLF)
Année scolaire 2017 – 2018

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT :

DISCIPLINE :

ACADEMIE :

FICHE DE VŒUX

N° ..... Lycée rattaché à l'Université des langues étrangères à Pékin (Lettres)

N° ..... Lycée Xinhua à Tianjin (Lettres)

N° ..... Lycée des langues étrangères à Nankin (Lettres)

N° ..... Lycée Guangming à Shanghai (Lettres + Mathématiques)

N° ..... Lycée/Collège des langues étrangères à Wuhan (Lettres)

Les affectations définitives tiendront compte des vœux et du profil des candidats, des accords académiques existant en Chine, des fiches de poste élaborées en concertation avec le ministère chinois de l'éducation et les établissements d'accueil, de l'avis pédagogique des Inspecteurs généraux de l'éducation nationale, de l'avis du délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération(DAREIC), de l'avis de la déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération du MENESR (DREIC) et de l'avis des services éducatifs de l'ambassade de France en Chine.

SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE
Rentrée 2017

FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT	**CHINE / NANKIN /LYCEE DES LANGUES ETRANGERES**
INTITULÉ DES FONCTIONS	**PROFESSEUR(E) DE LETTRES**

Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par les ministres français et chinois chargés de l'éducation et de l'Annexe technique signée le 14 novembre 2014 révisée en 2016, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans 11 établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs. Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine qui met à disposition de nos établissements scolaires 49 professeurs chinois à la rentrée prochaine.

À compter de la rentrée 2017 le français devient, en concurrence avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposée au choix dans le cadre de la préparation au Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur), au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux pour lesquels le MENESR (IGEN) a été consulté. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et de notre culture.

Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français existent dans cet établissement depuis 1963 ;
- L'équipe pédagogique se compose de 6 professeurs locaux dont 1 lecteur français recommandé par le Consulat général de France ; ceux-ci sont tout ou partie affectés à l'enseignement du français (SPLF) ;
- Le vivier est celui des élèves (+100) qui ont choisi le français comme LV1 au collège et au lycée et qui suivront le programme SPLF à la prochaine rentrée ;
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises et des conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale ;
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 sessions de cours devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

Nankin - Lycée Langues étrangères - Lettres

Missions et profil du poste

Missions

- Assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de lycée et accessoirement de collège en étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative ;
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris les certifications de langue française ; assurer le lien avec les parents ; participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens ; apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français ;
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement ; assurer l'ouverture de la salle de lecture de français au moins deux fois par semaine à midi, assister et former les professeurs de français locaux et répondre à leurs questions en cas de difficultés.

En outre, l'enseignant est chargé de :

- promouvoir des actions de coopération qui s'inscrivent dans les politiques développées dans leurs académies et favoriser des mobilités d'élèves entre établissement d'affectation et établissements de l'académie d'origine ;
- assurer dans la mesure du possible et en accord avec le chef d'établissement un rôle de professeur référent de l'enseignement en langue et littérature françaises dans les établissements d'affectation ;
- participer, dans des conditions à déterminer avec le chef d'établissement, à la formation de professeurs de langue et littérature françaises chargés d'enseigner le français dans d'autres établissements chinois de proximité.

Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un niveau d'anglais correct ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique au niveau lycée d'au moins 2 ans pour enseigner en collège/lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, des frais de visa et des éventuels frais d'examens médicaux avant le départ en Chine ;
- Congés pendant l'année scolaire identiques aux périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique assuré par l'Inspection générale (groupe des Lettres : groupe des mathématiques) en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;

- L'établissement d'accueil assurera aux enseignants MAD les conditions optimum de travail et de vie pendant leur séjour en Chine, incluant l'accès à un bureau disposant de la technologie et des équipements nécessaires pour leurs activités pédagogiques ;

- Mise à disposition d'un logement meublé avec les commodités, les équipements de chauffage et de climatisation ou participation financière en cas de logement en dehors de l'établissement, attribution à l'enseignant MAD des

Nankin - Lycée Langues étrangères - Lettres

avantages accessoires réservés aux autres enseignants de l'établissement tel l'accès à la cantine.

Nankin - Lycée Langues étrangères - Lettres

SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE
Rentrée 2017

FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT	**CHINE / PEKIN / LYCEE DES LANGUES ETRANGERES** (rattachée à Beiwai, Université des Langues étrangères de Pékin)
INTITULÉ DES FONCTIONS	**PROFESSEUR(E) DE LETTRES**

Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par les ministres français et chinois chargés de l'éducation et de l'Annexe technique signée le 14 novembre 2014 révisée en 2016, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans 11 établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs. Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine qui met à disposition de nos établissements scolaires 49 professeurs chinois à la rentrée prochaine.

À compter de la rentrée 2017 le français devient, en concurrence avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposée au choix dans le cadre de la préparation au Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur), au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux pour lesquels le MENESR (IGEN) a été consulté. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et de notre culture.

Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français existent dans cet établissement depuis 2013 ;
- L'équipe pédagogique se compose de 3 professeurs locaux qui sont affectés à l'enseignement du français ;
- Le vivier est celui des élèves (120) qui ont choisi le français comme LV au collège et qui suivent le programme SPLF au lycée à la rentrée 2017 ;
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises et des conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale ;
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 sessions de cours devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

Pékin - Lycée des Langues étrangères - Lettres

Missions et profil du poste

Missions

- Assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de lycée et accessoirement de collège en étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative ;
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris les certifications de langue française ; assurer le lien avec les parents ; participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens ; apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français ;
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement ; assurer l'ouverture de la salle de lecture de français au moins deux fois par semaine à midi, assister et former les professeurs de français locaux et répondre à leurs questions en cas de difficultés.

En outre, l'enseignant est chargé de :

- promouvoir des actions de coopération qui s'inscrivent dans les politiques développées dans son académie et favoriser des mobilités d'élèves entre établissement d'affectation et établissements de l'académie d'origine ;
- assurer dans la mesure du possible et en accord avec le chef d'établissement un rôle de professeur référent de l'enseignement en langue et littérature françaises dans l'établissement d'affectation ;
- préparer les élèves à l'épreuve de français du Gaokao et leur accès aux établissements français d'enseignement supérieur et aux Instituts franco-chinois ;
- participer, dans des conditions à déterminer avec le chef d'établissement d'accueil, à la formation de professeurs de langue et littérature françaises chargés d'enseigner le français dans d'autres établissements chinois de proximité.

Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un bon niveau d'anglais ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique d'au moins 2 ans en collège/lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, des frais de visa et des éventuels frais d'examens médicaux avant le départ en Chine ;
- Congés pendant l'année scolaire identiques aux périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique assuré par l'Inspection générale (groupe des Lettres : groupe des mathématiques) en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- L'établissement d'accueil assurera aux enseignants MAD les conditions optimum de travail et de vie pendant leur séjour en Chine, incluant l'accès à un bureau disposant de la technologie et des équipements nécessaires pour leurs activités pédagogiques ;
- Mise à disposition d'un logement meublé avec les commodités, les équipements de chauffage et de climatisation ou participation financière en cas de logement en dehors de l'établissement, attribution à l'enseignant MAD des avantages accessoires réservés aux autres enseignants de l'établissement tel l'accès à la cantine.

Pékin - Lycée des Langues étrangères - Lettres

SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE
Rentrée 2017

FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT	**CHINE / SHANGHAI / LYCEE GUANGMING**
INTITULÉ DES FONCTIONS	**PROFESSEUR(E) DE LETTRES**

Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par les ministres français et chinois chargés de l'éducation et de l'Annexe technique signée le 14 novembre 2014 révisée en 2016, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans 11 établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs. Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine qui met à disposition de nos établissements scolaires 49 professeurs chinois à la rentrée prochaine.

À compter de la rentrée 2017 le français devient, en concurrence avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposée au choix dans le cadre de la préparation au Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur), au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux pour lesquels le MENESR (IGEN) a été consulté. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et de notre culture.

Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Le lycée Guangming est un ancien lycée franco-chinois, créé en 1886 par les jésuites français, reconnu pour son enseignement du français enseigné comme deuxième langue depuis 1986 ;
- Suite à un accord de partenariat innovant avec une école d'ingénieur française (ESIGELEC), le lycée Guangming a ouvert des classes de français LV1 en 2012 ;
- L'équipe pédagogique se compose de 4 professeurs locaux et 1 assistant de langue française ; ceux-ci seront tout ou partie affectés à l'enseignement du français (SPLF) ;
- Le vivier est celui des élèves (120) qui ont choisi le français comme LV1 au lycée et qui suivront le programme SPLF à la rentrée 2017 ;
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises et des conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale ;
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 10 sessions de cours devant élèves et une présence d'environ 40 h dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

Shanghai - Lycée Guangming - Lettres

Missions et profil du poste

Missions

- Assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de lycée et accessoirement de collège en étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative ;
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris les certifications de langue française ; assurer le lien avec les parents ; participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens ; apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français ;
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement ; assurer l'ouverture de la salle de lecture de français au moins deux fois par semaine à midi, assister et former les professeurs de français locaux et répondre à leurs questions en cas de difficultés.

En outre, l'enseignant est chargé de :

- promouvoir des actions de coopération qui s'inscrivent dans les politiques développées dans leur académie et favoriser des mobilités d'élèves entre établissement d'affectation et établissements de l'académie d'origine ;
- assurer dans la mesure du possible et en accord avec le chef d'établissement un rôle de professeur référent de l'enseignement en langue et littérature françaises dans les établissements d'affectation ;
- préparer les élèves à l'épreuve de français du Gaokao et leur accès aux établissements français d'enseignement supérieur et aux Instituts franco-chinois ;
- participer, dans des conditions à déterminer avec le chef d'établissement d'accueil, à la formation de professeurs de langue et littérature françaises chargés d'enseigner le français dans d'autres établissements chinois de proximité.

Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un bon niveau d'anglais ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique d'au moins 2 ans en collège/lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, des frais de visa et des éventuels frais d'examens médicaux avant le départ en Chine ;
- Congés pendant l'année scolaire identiques aux périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique assuré par l'Inspection générale (groupe des Lettres : groupe des mathématiques) en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- L'établissement d'accueil assurera aux enseignants MAD les conditions optimum de travail et de vie pendant leur séjour en Chine, incluant l'accès à un bureau disposant de la technologie et des équipements nécessaires pour leurs activités pédagogiques ;
- Mise à disposition d'un logement meublé avec les commodités, les équipements de chauffage et de climatisation ou participation financière en cas de logement en dehors de l'établissement, attribution à l'enseignant MAD des avantages accessoires réservés aux autres enseignants de l'établissement tel l'accès à la cantine.

Shanghai - Lycée Guangming - Lettres

SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE
Rentrée 2017

FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTES

PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT	**CHINE / TIANJIN / LYCEE XINHUA**
INTITULÉ DES FONCTIONS	**PROFESSEUR(E) DE LETTRES**

Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par les ministres français et chinois chargés de l'éducation et de l'Annexe technique signée le 14 novembre 2014 révisée en 2016, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans 11 établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs. Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine qui met à disposition de nos établissements scolaires 49 professeurs chinois à la rentrée prochaine.

À compter de la rentrée 2017 le français devient, en concurrence avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposée au choix dans le cadre de la préparation au Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur), au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux pour lesquels le MENESR (IGEN) a été consulté. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et de notre culture.

Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français dans cet établissement existent depuis 2002 ;
- L'équipe pédagogique se compose de 3 professeurs locaux et 2 lecteurs français qui sont affectés à l'enseignement du français et à celui des mathématiques en français (SPLF) ;
- Le vivier est celui des élèves (300) qui ont choisi le français comme LV au collège (2 classes par niveau), comme LV1 au lycée (3 classes par niveau) et qui suivent le programme SPLF à la rentrée 2017 ;
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises et des conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale ;
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire moyenne de 18 séances de cours devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

Tianjin - Lycée Xinhua - Lettres

Missions et profil du poste

Missions

- Assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de lycée et accessoirement de collège en étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative ;
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris les certifications de langue française ; assurer le lien avec les parents ; participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens ; apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français ;
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement ; assurer l'ouverture de la salle de lecture de français au moins deux fois par semaine à midi, assister et former les professeurs de français locaux et répondre à leurs questions en cas de difficultés.

En outre, l'enseignant est chargé de :

- promouvoir des actions de coopération qui s'inscrivent dans les politiques développées dans son académie et favoriser des mobilités d'élèves entre établissement d'affectation et établissements de l'académie d'origine ;
- assurer dans la mesure du possible et en accord avec le chef d'établissement un rôle de professeur référent de l'enseignement en langue et littérature françaises dans l'établissement d'affectation ;
- préparer les élèves à l'épreuve de français du Gaokao et leur accès aux établissements français d'enseignement supérieur et aux Instituts franco-chinois ;
- participer, dans des conditions à déterminer avec le chef d'établissement d'accueil, à la formation de professeurs de langue et littérature françaises chargés d'enseigner le français dans d'autres établissements chinois de proximité.

Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un bon niveau d'anglais (B2 souhaité) ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique d'au moins 3 ans en collège/lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, des frais de visa et des éventuels frais d'examens médicaux avant le départ en Chine ;
- Congés pendant l'année scolaire identiques aux périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique assuré par l'Inspection générale (groupe des Lettres : groupe des mathématiques) en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- L'établissement d'accueil assurera aux enseignants MAD les conditions optimum de travail et de vie pendant leur séjour en Chine, incluant l'accès à un bureau disposant de la technologie et des équipements nécessaires pour leurs activités pédagogiques ;
- Mise à disposition d'un logement meublé avec les commodités, les équipements de chauffage et de climatisation ou participation financière en cas de logement en dehors de l'établissement, attribution à l'enseignant MAD des avantages accessoires réservés aux autres enseignants de l'établissement tel l'accès à la cantine.

Tianjin - Lycée Xinhua - Lettres

SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE
Rentrée 2017

FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT	**CHINE / WUHAN/ LYCEE COLLEGE DES LANGUES ETRANGERES**
INTITULÉ DES FONCTIONS	**PROFESSEUR(E) DE LETTRES**

Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par les ministres français et chinois chargés de l'éducation et de l'Annexe technique signée le 14 novembre 2014 révisée en 2016, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans 11 établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs. Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine qui met à disposition de nos établissements scolaires 49 professeurs chinois à la rentrée prochaine.

À compter de la rentrée 2017 le français devient, en concurrence avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposée au choix dans le cadre de la préparation au Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur), au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux pour lesquels le MENESR (IGEN) a été consulté. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et de notre culture.

Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Ouverture du français au lycée et au collège en 1972 ; depuis 1998, le lycée et le collège sont situés sur deux sites séparés (les élèves apprennent l'anglais en LV2) ;
- L'équipe pédagogique se compose de 5 professeurs locaux dont 1 lecteur français recommandé par le Consulat général de France ; ceux-ci seront tout ou partie affectés à l'enseignement du français (SPLF) ;
- Le vivier est celui des élèves (100) qui ont choisi le français comme LV1 au collège et au lycée et qui suivent le programme SPLF à la rentrée 2017 ;
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises et des conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale ;
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 16 sessions de cours devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

Wuhan – Ecole des Langues étrangères - Lettres

Missions et profil du poste

Missions

- Assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de lycée et accessoirement de collège en étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative ;
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris les certifications de langue française ; assurer le lien avec les parents ; participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens ; apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français ;
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement ; assurer l'ouverture de la salle de lecture de français au moins deux fois par semaine à midi, assister et former les professeurs de français locaux et répondre à leurs questions en cas de difficultés.

En outre, l'enseignant est chargé de :

- promouvoir des actions de coopération qui s'inscrivent dans les politiques développées dans son académie et favoriser des mobilités d'élèves entre établissement d'affectation et établissements de l'académie d'origine ;
- assurer dans la mesure du possible et en accord avec le chef d'établissement un rôle de professeur référent de l'enseignement en langue et littérature françaises dans l'établissement d'affectation ;
- préparer les élèves à l'épreuve de français du Gaokao et leur accès aux établissements français d'enseignement supérieur et aux Instituts franco-chinois ;
- participer, dans des conditions à déterminer avec le chef d'établissement d'accueil, à la formation de professeurs de langue et littérature françaises chargés d'enseigner le français dans d'autres établissements chinois de proximité.

Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un bon niveau d'anglais ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique d'au moins 2 ans en lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, des frais de visa et des éventuels frais d'examens médicaux avant le départ en Chine ;
- Congés pendant l'année scolaire identiques aux périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique assuré par l'Inspection générale (groupe des Lettres : groupe des mathématiques) en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- L'établissement d'accueil assurera aux enseignants MAD les conditions optimum de travail et de vie pendant leur séjour en Chine, incluant l'accès à un bureau disposant de la technologie et des équipements nécessaires pour leurs activités pédagogiques ;
- Mise à disposition d'un logement meublé avec les commodités, les équipements de chauffage et de climatisation ou participation financière en cas de logement en dehors de l'établissement, attribution à l'enseignant MAD des avantages accessoires réservés aux autres enseignants de l'établissement tel l'accès à la cantine.

Wuhan – Ecole des Langues étrangères - Lettres